

BARÈME DES HONORAIRES - TRANSACTION HABITATION
au 1er Avril 2017

Prix de vente souhaité	Mandat Exclusif, Confiance ou simple
0 € -> 50 000€	10 % TTC avec un minimum de 5000 €
50 001 € -> 100 000€	10 % TTC
100 001 € -> 150 000€	9 % TTC
150 001 € -> 300 000€	8 % TTC
300 001 € -> 500 000€	7 % TTC
> 500 001 €	6 % TTC

HONORAIRES A LA CHARGE DU VENDEUR

Les honoraires ci-dessus seront révisés dans le cadre de la réglementation en vigueur et en fonction de la formule de révision de notre société

TVA: 20 %

www.century21-haussonville-nancy.com

Chaque agence est Juridiquement et Financièrement indépendante

Chaque agence est juridiquement et financièrement indépendante

SARL au capital de 5 000 Euros SIRET NANCY BFR 808 632 145 000 13 code APE 6831 Z

Carte professionnelle T n°715 délivrée par la Préfecture de Meurthe et Moselle - GALIAN 89 Rue de la Boétie 75008 PARIS T.120 000€

Les sommes versées pour le compte clients sont consignées au compte ouvert sous le n° 31432205305 BPLC 2 Rue Saint-Lambert 54000 NANCY

Barème Honoraires de Location Habitation, Mixte⁽¹⁾ et Meublée⁽¹⁾

Zone géographique dans laquelle est situé le bien loué :

Zone « très tendue » Zone « tendue » Zone « non tendue »

Année de référence : 2017

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail :

8€ TTC par mètre carré habitable

Honoraires de réalisation de l'état des lieux :

3€ TTC par mètre carré habitable

⁽¹⁾Les honoraires de location des locaux d'habitation et meublés soumis à la loi du 6 juillet 1989 sont partagés entre le locataire et le propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n°2014-890 du 1^{er} août 2014.

Les honoraires ci-dessus seront révisés dans le cadre de la réglementation en vigueur et en fonction de la formule de révision de notre société.

Barème établi le 1^{er} Avril 2017

Surface du logement	Bailleur*			Locataire*			
	Visite	Dossier	Bail	Visite	Dossier	Bail	
De 0 à 20 m ² inclus	15€ TTC/m ²			8€ TTC/m ²			
	4 €	4 €	7 €	2 €	2 €	4 €	
De 20,01 à 30 m ² inclus	14€ TTC/m ²			8€ TTC/m ²			
	4 €	4 €	6 €	2 €	2 €	4 €	
De 30,01 à 40 m ² inclus	12€ TTC/m ²			8€ TTC/m ²			
	3 €	3 €	6 €	2 €	2 €	4 €	
De 40,01 à 50 m ² inclus	11€ TTC/m ²			8€ TTC/m ²			
	3 €	3 €	5 €	2 €	2 €	4 €	
A partir de 50 m ²	9€ TTC/m ²			8€ TTC/m ²			
	2 €	3 €	4 €	2 €	2 €	4 €	
Honoraires de réalisation de l'état des lieux		3€ TTC/m²			3€ TTC/m²		

* L'ensemble de ces honoraires étant plafonnés à 8,67% TTC du loyer annuel hors charges pour le bailleur ainsi que pour le locataire

BAREME DES HONORAIRES
Au 1^{er} Avril 2017

GERANCE LOCATIVE

Service **INITIAL** :

6% HT des sommes encaissées (soit 7,20% TTC) ou
8,93% HT des sommes encaissées (soit 10,70% TTC) avec Assurance Loyers Impayés

Service **CONFORT** :

7% HT des sommes encaissées (soit 8,40% TTC) ou
9,93% HT des sommes encaissées (soit 11,90% TTC) avec Assurance Loyers Impayés

Service **PRIVILEGE** :

8% HT des sommes encaissées (soit 9,60% TTC) ou
10,93% HT des sommes encaissées (soit 13,10% TTC) avec Assurance Loyers Impayés

TRANSACTION SUR FONDS DE COMMERCE ET DROIT AU BAIL

Honoraires de 10% TTC à la charge du locataire

LOCATION LOCAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS

36% TTC du loyer annuel hors charges à la charge du locataire

TVA : 20%